

DÉLIBÉRATION D2024_36**Autorisation de vendre une benne à ordures ménagères**

Nombre de membres		Votes		Date de la convocation : 04 octobre 2024
En exercice	27	Pour	22	Secrétaire de séance : Jean-Yves WEYDERT
Présents	19	Contre	0	
Pouvoirs	03	Abstention	0	

Le comité syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que la benne à ordures ménagères BL-925-QP mise en service le 07 avril 2011 est depuis 6 mois non utilisable et non réparable,

CONSIDÉRANT que précédemment sa mise à l'arrêt, cette BOM a subi de nombreuses pannes indépendantes de son utilisation,

CONSIDÉRANT de ce fait que cette BOM ne peut plus être utilisée par les services du SMICTOM,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité le Président à

- Vendre ce véhicule
- Signer tous les documents relatifs à cette vente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Le secrétaire de séance

Le Président

Jean-Yves WEYDERT



Jean-Michel DEZELU

